



**Finances - Economie - Emploi - Formation  
et Chambres Consulaires**

**OBJET : Cession de terrain à la SCI TALPACK – CSDL SAS sur la zone industrielle d'HOCHÉPIE  
à Soudan**

### **EXPOSE**

La société CSDL, Chaudronnerie Soudure Denis Laurent, est implantée depuis 2019 dans un bâtiment de 1 200 m<sup>2</sup> au sein de la zone industrielle d'Hochevie sur la commune de Soudan. Elle est spécialisée dans le travail du métal pour les secteurs de l'industrie, des carrières, des fonderies, de l'agricole, l'agroalimentaire et le nautisme. Récemment, elle a développé de façon plus accrue l'activité navale par la fabrication de structures métalliques et de coques de bateaux.

Dans le cadre d'une nouvelle commande pour la construction d'une coque aux dimensions importantes, l'entreprise a décidé d'opter pour un agrandissement de 291 m<sup>2</sup> de ses locaux afin de faciliter la fabrication de celle-ci et d'autres à venir, et de disposer d'un espace de stockage supplémentaire.

Aussi, l'entreprise CSDL par l'intermédiaire de la SCI TALPACK a sollicité la communauté de communes par courrier en date du 30 août 2021 pour acquérir la parcelle YW n°43 de 104 m<sup>2</sup> et la parcelle YW n°50 en partie pour un total d'environ 756 m<sup>2</sup> sur la zone industrielle d'Hochevie à Soudan.

La valeur vénale de ces parcelles a été estimée à 10 € le m<sup>2</sup> par le service des Domaines en date du 1<sup>er</sup> juin 2021.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il vous est proposé de procéder à la cession de ce foncier d'une superficie d'environ de 756 m<sup>2</sup> au prix de 10 € hors taxe le m<sup>2</sup>.

La signature de l'acte ou du compromis de vente devra être réalisée dans les 6 mois suivant la décision du conseil communautaire. Passé ce délai, la délibération sera considérée comme caduque.

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Finances - Economie - Emploi - Formation et Chambres Consulaires » réunie le 21 septembre dernier.

## DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- d'approuver la cession au profit de la société SCI TALPACK, ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait, la parcelle YW n°43 de 104 m<sup>2</sup> et environ 652 m<sup>2</sup> de la parcelle YW n°50 ;
- de fixer le prix de cession à 10 € HT le m<sup>2</sup>, frais de bornage et d'acte ainsi que les taxes à la charge de l'acquéreur ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération (acte à intervenir...).

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,  
Le 7 octobre 2021

Le Président,

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20211011-697-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-10-2021

Publication le : 11-10-2021

Conseil Communautaire du 7



Le Président,  
  
Alain HUNAUT



Finances - Economie - Emploi - Formation  
et Chambres Consulaires

**Annexe – cession des parcelles – CSDL – SCI TALPACK - Soudan**



AR-Préfecture

044-200072726-20211011-697-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-10-2021

Publication le : 11-10-2021

Conseil Communautaire du 7



Le Président,

Alain HUNAUULT

## Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt et un, le sept octobre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – Salle de conférence - sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART			X	P	M. Sébastien CROSSOUARD
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
DERVAL	M. François-Xavier LE HECHO	X				
	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY			X		
	M. Michel HORHANT	X				
ERBRAY	Mme Laurence LE BIHAN	X				
	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
FERCE	Mme Lucie PAUL			X	P	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET
	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON		X			
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES	X				
JUIGNE LES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY			X	P	Mme Manolita BLAIN-MAZÉ
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Nathalie PIGREE

Mesdames Laurence LE BIHAN et Annette PIETIN sont arrivées à 17 h 46 après la lecture de la délibération n° 086 relative à l'avenant n°2 à la convention de portage foncier de la résidence du Val d'Emilie.

M. François-Xavier LE HECHO est arrivé à 17 h 50 lors de la lecture de la délibération n° 087 relative la décision modificative n°1 du budget principal.

AR-Préfecture

044-200072726-20211011-697-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-10-2021

Publication le : 11-10-2021



Le Président,

Alain HUNAUULT